

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – CODE 01 et hebdomas régionaux**

Le gouvernement du Québec annonce une nouvelle mesure d'aide financière pour les familles d'enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Québec, le 22 juin 2016. – Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, M. Sébastien Proulx, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, et le ministre des Finances, M. Carlos Leitão ont annoncé aujourd'hui la mise en œuvre du Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

Cette aide financière additionnelle sera offerte dans le cadre du Soutien aux enfants (SAE), qui comprend actuellement le paiement de Soutien aux enfants (une aide pour tous les enfants) et le Supplément pour enfant handicapé. L'ajout d'un troisième volet répond aux besoins exprimés et servira aux parents qui doivent assumer des responsabilités hors du commun en matière de soins particuliers ou assurer une présence constante auprès d'un enfant.

« Notre gouvernement s'est engagé à mettre en place différentes mesures financières dans le but de mieux soutenir les familles québécoises et d'assurer le bien-être des personnes vulnérables. L'annonce d'aujourd'hui est un autre geste significatif en ce sens. Avec la mise en œuvre de cette nouvelle mesure, nous souhaitons accorder aux parents qui vivent avec un enfant nécessitant des soins exceptionnels une plus grande latitude sur le plan financier. Nous voulons également leur témoigner de la solidarité qui est au cœur de nos actions », a souligné le ministre de la Famille, Sébastien Proulx.

« Par cette mesure, le gouvernement souhaite avant tout favoriser le maintien d'un lien parental déterminant pour ces enfants et leur permettre de continuer de vivre dans leur milieu de vie en limitant le recours au placement. La mesure vient compléter l'aide déjà offerte à ces familles et vise à accorder une flexibilité aux parents pour qu'ils puissent répondre aux besoins exceptionnels, spécifiques et évolutifs de leur enfant tout en faisant face aux dépenses additionnelles non complètement couvertes par les différents programmes et services gouvernementaux », a déclaré la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois.

Le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels sera accordé pour un enfant qui a des déficiences ou un trouble désigné des fonctions mentales qui entraînent de graves et multiples incapacités, l'empêchant de réaliser de manière autonome les habitudes de vie d'un enfant de son âge. Il pourra également être accordé à l'égard d'un enfant dont l'état de santé nécessite des soins médicaux complexes à domicile qui sont administrés par ses parents.

Les parents pourront compter sur une aide financière supplémentaire de 947 \$ par mois, ce qui portera à plus de 1000 \$ par mois l'aide financière totale accordée à ces familles. Ce montant, administré par Retraite Québec, sera indexé en janvier de chaque année et ne sera pas imposable. Le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels sera versé à compter du 1^{er} septembre, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} avril 2016.

« Nous avons fait le nécessaire pour que cette mesure puisse être mise en œuvre rapidement. Nous publions aujourd'hui un bulletin d'information qui expose les conditions d'admissibilité et les modalités d'application du nouveau Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels », a fait savoir le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Les parents qui souhaitent se prévaloir de cette nouvelle mesure sont invités à entreprendre une démarche simplifiée en se rendant à compter d'aujourd'hui sur le site Web de Retraite Québec à l'adresse www.retraitequebec.gouv.qc.ca, sous l'onglet Enfants.

Le détail de la nouvelle mesure est exposé dans le Bulletin d'information 2016-6 qui est disponible sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse www.finances.gouv.qc.ca.

– 30 –

Renseignements : Direction des communications
Ministère de la Famille

Direction des communications
Retraite Québec

Sources : Marie B. Deschamps
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et
ministre de la Famille
418 643-2181

Bianca Boutin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à
la Santé publique et aux Saines habitudes de vie
418 266-7181

Audrey Cloutier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270